



Dispositif d'aide aux devoirs du CCAS

Convention d'engagement bénévole

Entre :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Romain-de-Benet, représenté par son Président, Joffrey CHEVALIER,

Adresse : 44 Rue du Maréchal Leclerc 17600 Saint-Romain-de-Benet

Téléphone : 05 46 02 41 62

Mail : ccas@saintromaindebenet.fr

Ci-après dénommé « le CCAS »,

Et :

Madame / Monsieur _____

Domicilié(e) à _____

Téléphone : _____ Mail : _____@_____

Ci-après dénommé(e) « le bénévole ».

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention des bénévoles participant au dispositif d'aide aux devoirs organisé par le CCAS au sein de la garderie municipale.

2. Objectifs du dispositif

Le dispositif d'aide aux devoirs vise à :

- Soutenir la scolarité des élèves du CP au CM2.
- Offrir un temps privilégié, studieux et encadré aux élèves de la garderie.
- Décharger les familles du temps des devoirs deux soirs par semaine.
- Permettre à des bénévoles de la commune de s'investir pour la jeunesse.
- Favoriser les liens intergénérationnels au sein de la commune.



3. Organisation et déroulement

3.1. Horaires et lieu

L'aide aux devoirs se déroule les lundis et jeudis de 17h30 à 18h30, en période scolaire, dans la salle « calme » de la garderie municipale.

3.2. Répartition des niveaux

Chaque bénévole souhaite prendre en charge un niveau scolaire de son choix, réparti sur différents îlots de tables. La liste des bénévoles et leur répartition par niveau est jointe en annexe. Un trombinoscope des bénévoles sera affiché à la garderie municipale pour informer les parents.

L'organisation varie selon les niveaux :

- CP : passage individuel de 10 minutes par élève (lecture, reconnaissance de mots...),
- CM2 : travail en autonomie encadrée, sans prise en charge individuelle systématique.

3.3. Coordination avec les enseignants

Une rencontre est organisée en début d'année scolaire entre les enseignants et les bénévoles afin de clarifier les attentes concernant les devoirs et les méthodes à privilégier.

3.4. Public concerné

Tous les enfants volontaires du CP au CM2 peuvent bénéficier de l'aide aux devoirs.

3.5. Limites du dispositif

Aucune obligation de résultat ne peut être exigée par les familles (ex. devoirs entièrement terminés). Le dispositif vise un accompagnement, non une garantie de travail achevé.

4. Engagements des bénévoles

Chaque bénévole s'engage à :

- Assurer le même niveau scolaire toute l'année, à raison d'une séance par semaine
- Se faire remplacer en cas d'absence, en sollicitant un suppléant
- Respecter la confidentialité des situations personnelles
- Respecter le cadre éducatif défini par le CCAS



- Adopter une attitude bienveillante, non discriminante, respectueuse du rythme de l'enfant
- Ne pas se substituer aux enseignants, ni réaliser des tâches éducatives dépassant l'aide aux devoirs
- Ne jamais être seul avec un enfant dans un espace isolé
- Signaler immédiatement tout incident ou comportement préoccupant au personnel de la garderie ou au CCAS

5. Engagements du CCAS

Le CCAS s'engage à :

- Coordonner l'ensemble du dispositif et assurer le lien entre bénévoles, familles, enseignants et garderie
- Soutenir les bénévoles tout au long de l'année, en tenant compte de leurs contraintes personnelles
- Être à l'écoute des familles et des responsables de la garderie
- Veiller au bien-être des élèves et des bénévoles
- Mettre à disposition la liste des bénévoles à la garderie
- Fournir le matériel nécessaire (feuilles, crayons, supports) aux bénévoles
- Couvrir les bénévoles via son assurance responsabilité civile dans le cadre de leurs missions

6. Cadre juridique et responsabilité

- Le bénévole intervient à titre gratuit, sans rémunération
- Le bénévole doit disposer d'une assurance personnelle responsabilité civile
- Les bénévoles et suppléants sont recrutés par le CCAS
- Le CCAS peut mettre fin à la convention en cas de non-respect du cadre éducatif, d'absence répétée sans remplacement ou de comportement inadapté

7. Modalités de communication

Les bénévoles ne communiquent pas directement avec les familles concernant les difficultés scolaires. Toute information doit passer par le CCAS ou la garderie.

8. Protection des données personnelles (RGPD)

Les données des bénévoles (nom, photo, coordonnées) sont utilisées uniquement pour le fonctionnement du dispositif. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Le bénévole peut demander leur modification ou suppression.



9. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire ____ / _____. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sur simple notification écrite.

Fait à Saint-Romain-de-Benet,

le ____ / ____ / _____

Le bénévole

*(Signature précédée
de la mention « Lu et approuvé »)*

Le Président du CCAS

Joffrey CHEVALIER





Dispositif d'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2026-2027

Liste des bénévoles et niveau scolaire souhaité

Ce dispositif aura lieu tous les lundis et jeudis de 17h30 à 18h30 dans la garderie municipale.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Lundi	Françoise DURAND	Nicole GUILLET		Bénédicte CATRICE	Christine VANLANDTSHOOTE
Jeudi	Marie-Anne CHEVALIER	Jusqu'au 31/10/26 Françoise CHAUVIN A partir du 01/11/26 Marina TESSIER	Babeth BONNEVIN		Katy CHOLLET

Liste des bénévoles suppléants :

- Maelys DELMAS
- Leila JOSEPH
- Brigitte MAGNIER
- Françoise CHAUVIN
- Emmanuelle KIEFFER

Merci de signaler immédiatement tout incident ou comportement préoccupant auprès du personnel de la garderie ou du CCAS :

44 Rue du Maréchal Leclerc 17600 Saint-Romain-de-Benet

Téléphone : 05 46 02 41 62

Mail : ccas@saintromaindebenet.fr

